



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
Halifax  
Nova Scotia  
B3J 1T3  
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
Halifax  
Nova Scot  
B3J 1T3

<b>Title - Sujet</b> Holiday Island Rescue Boat	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> T2012-200020/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> T2012-20-0020	<b>Date</b> 2020-08-10
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-202-11027	
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-0-85061 (202)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-08-18</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Young, Chris	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal202
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 476-8829 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**La modification n° 004 à la demande de soumissions vise à diffuser les réponses aux questions soumissionnées à l'autorité contractante :**

**Question 1 :**

Est-ce que l'embarcation doit avoir des réservoirs en acier inoxydable de 50 litres minimum? Le document d'appel d'offres indique à la page 4 (Section 8 - Embarcations de sauvetage) que les exigences liées à la Convention SOLAS sont de 6 noeuds pendant 4 heures, et plus loin (à la page 5) il est indiqué qu'il faut au minimum 50 litres. Comme beaucoup de moteurs peuvent faire cela avec moins de carburant, l'exigence du 50 litres est-elle obligatoire ou l'exigence SOLAS est elle suffisante?

**Réponse 1 :**

Veuillez consulter la Section 8.1 de l'Énoncé des besoins, où la capacité minimale requise en carburant est clairement indiquée. Il s'agit de la PLUS GRANDE des capacités suivantes : 50 l ou 4 heures à 6 noeuds. Cette exigence s'applique tant aux réservoirs de carburant fixes que portables. L'Énoncé des besoins ne comprend AUCUNE exigence de réservoirs en acier inoxydable.

**Question 2 :**

La température d'utilisation de l'embarcation est de -10 degrés (durant les opérations de mai à décembre), mais le document d'appel d'offres exige que l'embarcation de sauvetage et le bossoir puissent être utilisés à -30 degrés. Veuillez noter que nous pouvons fournir l'équipement nécessaire pour fonctionner à -30 degrés, mais ce sera plus cher que le même équipement conçu pour fonctionner à -10 degrés, en particulier le bossoir, qui ferait augmenter considérablement les coûts, car il doit être fabriqué avec de l'acier à basse température. Les exigences de la convention SOLAS sont généralement de -15 degrés à +40 degrés. Veuillez nous dire si nous devons fournir le prix pour de l'équipement fonctionnant à -10 degrés (selon les exigences pour l'embarcation) avec une augmentation optionnelle du prix dans le cas où l'équipement nécessaire doit avoir une capacité de fonctionnement à -30 degrés.

**Réponse 2 :**

R2 : Veuillez consulter la section 7 de l'Énoncé des besoins pour les deux embarcations de secours (annexe 1) et les bossoirs (annexe 2), où sont clairement indiquées les exigences en matière de plage de température de fonctionnement. Veuillez noter que -10 °C est la température minimale et qu'il n'est PAS indiqué -30 °C. Ensuite, veuillez consulter les éléments de mérite technique MT-5 et MT-15, où il est noté que des points supplémentaires peuvent être attribués pour les équipements qui ont une plage de fonctionnement allant jusqu'à -30 °C. Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres financières conformément à l'article 3.1 et à l'annexe B de la demande de propositions, laquelle ne permet pas de proposer des prix optionnels pour les mises à niveau d'équipements.

**Question 3 :**

La question 7 (bossoirs) de l'annexe F donne les détails des modalités du soutien fourni par le représentant de service. Veuillez préciser un peu plus. Nous faut-il fournir les titres de compétence du représentant de service et le lieu de service? Avez-vous besoin d'autres renseignements?

**Réponse 2 :**

Veuillez consulter les critères obligatoires MT-5 pour les embarcations de secours et MT-15 pour les bossoirs, qui indiquent clairement les informations que le soumissionnaire doit fournir à l'appui de son représentant de service et des installations d'entretien qu'il a désignées. En outre, veuillez consulter les sections 8.2 et 9 de l'Énoncé des besoins pour les embarcations de secours (annexe 1) et les bossoirs (annexe 2), où ces exigences sont également définies.

*Toutes les autres modalités demeurent inchangées.*